

Inscriptions en 1^{ère} année du cycle Doctoral
Année universitaire 2023-2024

Du Lundi 04 Décembre 2023 au Mardi 12 Décembre 2023 de 10h à 13h

Lieu : Scolarité du Doctorat

Pièces à fournir

1. Diplôme original Master ou équivalent (sont acceptées uniquement les attestations de réussite obtenues en 2023).
2. Fiche d'inscription au pôle doctoral (en deux exemplaires).
3. Formulaire d'inscription au titre de l'année universitaire 2023-2024 (En pièce jointe).
4. Demande d'inscription (En pièce jointe).
5. Attestation d'assurance, lien pour la souscription : <https://assurance-etudiant.prevas.ma/login>
6. Lettre du co-encadrant (le cas échéant) (En pièce jointe).
7. La charte « Anti-Plagiat » (En pièce jointe), le doctorant doit obligatoirement écrire à côté de sa signature « la mention lue et approuvée »).
8. La charte des thèses dûment signée par le doctorant, le directeur de thèse et le directeur de laboratoire (sera fournie ultérieurement).
9. Copie légalisée de la CIN.
10. Copie légalisée des diplômes : Bac, Licence et Master ou diplôme équivalent.
11. Copie légalisée des relevés de notes post-Baccalauréat.
12. Attestation de travail pour les salariés.
13. Attestation de non travail, délivrée par les autorités locales.
14. Livret du doctorant (à renseigner sur le site : gcd.univh2c.ma).
15. 2 photos d'identité.
16. 2 Enveloppes timbrées.
17. Photo sur CD pour la carte d'étudiant.

Notes importantes

1. La photo scannée sur la fiche de candidature doit être standard (comme celle de l'identité nationale).
2. Ne pas agraffer les documents (feuilles libres).
3. Aucune signature scannée n'est acceptée.
4. L'inscription n'est considérée définitive qu'après avoir reçu l'attestation d'inscription de l'année en vigueur.
5. Avant de déposer votre diplôme original, faites des photocopies pour vos besoins personnels éventuellement.
6. Aucun diplôme étranger ne sera accepté sans l'obtention de l'équivalence.
7. Les étudiants étrangers doivent présenter l'autorisation de l'AMCI.
- 8. Tous les documents doivent être saisis sur ordinateur.**
- 9. Les délais de dépôt de dossier d'inscription doivent être respectés.**
- 10. Tout dossier incomplet sera rejeté.**